

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le mardi 3 août 2021, à 19h00, par visioconférence à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry  
Siège #2 - Liette St-Pierre  
Siège #3 - Martine Rouillard  
Siège #5 - Steve Lapointe  
Siège #6 - Régis Prévost

est absent : Siège # 4 - Jonathan Goupil

La séance est présidée par son honneur la Mairesse, Mme Marielle Lemieux, et Mme Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, la Mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

**01-08-21**

**1.1 - Acceptation séance par visioconférence**

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence. La municipalité a publié un avis, sur son site Internet, page Facebook, etc., informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel.

ADOPTÉE

**02-08-21**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

1.1 - Acceptation séance par visioconférence

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 - Séance ordinaire du 5 juillet 2021

**4 - FINANCES**

4.1 - Approbation des comptes à payer

**5 - ADMINISTRATION**

5.1 - Rapport budgétaire

5.2 - Rapport de la Mairesse et conseillers responsables de différents dossiers

5.3 - RÉSOLUTION CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RÉGL.

**EMPRUNT**

5.4 - résolution adjudication

5.5 - Toiles Salle Municipale

5.6 - Embellissement centre du village

5.7 - Adoption plan d'action coeur villageois

5.8 - Banc de bienveillance

**6 - VOIRIE**

6.1 - Programme d'aide à la voirie locale - volet soutien

6.2 - Soumission asphalte

6.3 - Signature Protocole d'entente RÉCIM

**7 - RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUT**

7.1 - Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts

7.2 - Demande d'autorisation de captage du puits SM16-2

**8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE**

**9 - COMITÉ & LOISIRS**

**10 - VARIA**

**11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**12 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**03-08-21**

**3.1 - Séance ordinaire du 5 juillet 2021**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**4 - FINANCES**

**04-08-21**

**4.1 - Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les comptes à payer d'un montant de 138 437.51\$ pour août 2021 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Dany Robert, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Dany Robert  
Directrice générale

**5 - ADMINISTRATION**

**5.1 - Rapport budgétaire**

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de juillet est remis à chaque membre du conseil municipal.

**5.2 - Rapport de la Mairesse et conseillers responsables de différents dossiers**

Madame la mairesse nous donne un compte rendu des différentes rencontres & dossiers du dernier mois.

**05-08-21**

**5.3 - RÉOLUTION CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RÉGL. EMPRUNT**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Magloire souhaite emprunter par billets pour un

montant total de 212 100 \$ qui sera réalisé le 10 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
344-20	212 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 344-20, la Municipalité de Saint-Magloire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par Régis Prévost, et résolu unanimement**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 10 août 2021;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;

3. les billets seront signés par la mairesse Marielle Lemieux et la Directrice générale et secrétaire-trésorière Dany Robert, en cas d'absence de la Directrice générale, la directrice générale adjointe Brigitte Nicol pourra signer tout document relatif à cet emprunt;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>19 400 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>19 800 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>20 200 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>20 600 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>20 900 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>111 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 344-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

6-08-21

#### 5.4 résolution adjudication Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 août 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 août 2021
Montant :	212 100 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 août 2021, au montant de 212 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

19 400 \$ 2022	0,60000 %
19 800 \$ 2023	0,75000 %
20 200 \$ 2024	1,05000 %
20 600 \$ 2025	1,25000 %
132 100 \$ 2026	1,45000 %

Prix : 98,64400

Coût réel : 1,69768 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

19 400 \$ 2022	1,83000 %
19 800 \$ 2023	1,83000 %
20 200 \$ 2024	1,83000 %
20 600 \$ 2025	1,83000 %
132 100 \$ 2026	1,83000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,83000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 août 2021 au montant de 212 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 344-20. Ces billets sont émis au prix de 98,64400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

07-08-21

**5.5 - Toiles Salle Municipale**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Magloire souhaite réaliser le projet "Ajout de toiles à la salle municipale (atténuation de la lumière, réduction de la chaleur"

dans la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal recommande d'octroyer une somme de 2 922.02\$ provenant de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le financement se fasse de la façon suivante :

Un montant correspondant à 80% du projet, soit 2 922.02\$ sera pris à même l'enveloppe budgétaire de la Politique de soutien aux projets structurants de la Municipalité;

Un montant correspondant à 20% du projet, soit de 730.50\$ et est établi comme étant la part du milieu et est assumé par la Municipalité de Saint-Magloire;

QUE Mme Dany Robert, Directrice générale de la Municipalité de Saint-Magloire, soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE

08-08-21

### **5.6 - Embellissement centre du village**

***Mesdames Martine Rouillard, Anne-Marie Beaudry & Monsieur Régis Prévost s'abstiennent de prendre part à la décision, vu qu'ils siègent sur le comité du 150e & d'embellissement.***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Magloire souhaite réaliser le projet "Embellissement Centre du village" dans la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal recommande d'octroyer une somme de 8 026.94\$ provenant de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le financement se fasse de la façon suivante :

Un montant correspondant à 80% du projet, soit 8 026.94\$ sera pris à même l'enveloppe budgétaire de la Politique de soutien aux projets structurants de la Municipalité;

Un montant correspondant à 6.68% du projet, soit de 670.25\$ et est établi comme étant la part du milieu et est assumé par le cœur villageois; un montant correspondant à 6,66% du projet, soit de 668.24\$ et est établi comme étant la part du milieu et est assumé par le comité du 150e; un montant correspondant à 6.66% du projet, soit de 668.24\$ et est établi comme étant la part du milieu et est assumé par le comité d'embellissement.

QUE Mme Dany Robert, Directrice générale de la Municipalité de Saint-Magloire, soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE

09-08-21

### **5.7 - Adoption plan d'action coeur villageois**

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action du Coeur villageois de Saint-Magloire a été remis à chaque membre du conseil municipal et que celui-ci en a pris connaissance;

Il est proposé par Liette St-Pierre,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le plan d'action du coeur villageois de Saint-Magloire.

ADOPTÉE

## **5.8 - Banc de bienveillance**

Mme la conseillère Anne-Marie Beaudry explique que sa demande de subvention pour les bancs de bienveillance a été refusée, mais que celle-ci sera déposée dans un autre programme de subvention.

## **6 - VOIRIE**

**10-08-21**

### **6.1 - Programme d'aide à la voirie locale - volet soutien**

CONSIDÉRANT QUE notre demande d'aide financière concernant le dossier pour le rang St-Cyrille dans le programme d'aide à la voirie locale - volet soutien a été refusée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut redéposer sa demande lors du prochain appel à projets du 1er septembre au 31 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Liette St-Pierre,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer notre projet pour le rang St-Cyrille dans le programme d'aide à la voirie locale - volet soutien entre le 1er septembre au 31 octobre 2021.

ADOPTÉE

**11-08-21**

### **6.2 - Soumission asphalte**

Il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ANNULER** la résolution # 15-07-21 concernant l'acceptation de la soumission d'asphalte de : Nicolas Lachance inc. au coût de 26 758.13\$ taxes comprises.

**D'ACCEPTER** la nouvelle soumission # 9369 révisée d'Asphalte Nicolas Lachance inc. pour les endroits suivants :

- #1. Réparation entrée Sud de la municipalité (432 pi<sup>2</sup>),
- #2. Réparation vis-à-vis 33, rue Comeau (pourtour manhole) (121 pi<sup>2</sup>),
- #3. Réparation intersection rue Comeau et Maurice (dans la rue) (147 pi<sup>2</sup>),
- #5. Refaire entrée coin rue Comeau & Maurice (face à notre réparation #3), arracher asphalte (jusqu'à 2 po) et en disposer, retirer végétal sur 6 po au nivellement et ajout de gravier 0-3/4 (MG20), nivellement des pentes et compaction avant pavage, pavage 2 po (50 mm) compacté (Type EB14),
- #6. Refaire pavage rue Fournier et emprises de cours dans courbe : Arracher asphalte (jusqu'à 4 po) et en disposer (inclus bumpers et emprises), nivellement des pentes et compaction avant pavage, pavage 2½ po (65 mm) compacté (Type EB14)

Au coût de : 50 011,00\$ taxe en sus.

ADOPTÉE

**12-08-21**

### **6.3 - Signature Protocole d'entente RÉCIM**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du protocole d'entente entre le Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES;

ATTENDU QUE le Pro Maire Steve Lapointe a été autorisé à signer ledit protocole d'entente en date du 9 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire a pris connaissance du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme RÉCIM.

QUE le Pro Maire Steve Lapointe est autorisé à signer ledit protocole d'entente en date du 9 juin dernier.

ADOPTÉE

## **7 - RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUT**

13-08-21

### **7.1 - Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts**

Il est proposé par Régis Prévost,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Tétra Tech QI inc. pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées - Phase 1 au coût de 5 500\$ (taxes en sus).

QUE ces travaux pourront être déposés dans la programmation de la TECQ.

ADOPTÉE

14-08-21

### **7.2 - Demande d'autorisation de captage du puits SM16-2**

Il est proposé par Steve Lapointe,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'ACCEPTER** l'offre de services professionnels de CIMA<sup>+</sup> à la réalisation des activités requises pour le projet de mise en opération d'un futur puits de captage (SM16-2). Les services proposent la demande d'autorisation de captage d'un futur puits (SM16-2) et raccordement de ce puits aux installations de traitement au coût de 28 500\$ (excluant les taxes applicables); incluant la demande d'autorisation de captage auprès des autorités concernées de même que les services d'ingénierie nécessaires à la planification du raccordement dudit puits aux installations de production d'eau potable existante.

**ÉGALEMENT D'ACCEPTER** de réserver une banque d'heures de 2000\$ (facturable à taux horaire) afin de répondre aux questionnements du ministère de l'Environnement.

QUE ces travaux pourront entrer dans la Programmation de la TECQ

ADOPTÉE

## **8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE**

## **9 - COMITÉ & LOISIRS**

## **10 - VARIA**

Mme la mairesse informe la population que les séances du conseil municipal seront à compter de septembre en présentiel suivant les directives de la Santé publique.

## **11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

15-08-21

## **12 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE la séance soit levée à 19h00.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Marielle Lemieux, Mairesse, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au  
sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mme Marielle Lemieux  
Mairesse

---

Mme Dany Robert  
Directrice générale